

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 440-8 ET 436-5**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NO 440-8 : MODIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LA CONSTRUCTION SUR LES LOTS ENCLAVÉS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440.**
- **RÈGLEMENT NO 436-5 : MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 436.**

Que ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements sont entrés en vigueur le 22 janvier 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT LE 26 JANVIER 2015.

M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc
